

Les conditions de validations des oraisons

Les conditions de validité sont au nombre de cinq :

- 1 - L'intention.
- 2 - La purification légale
- 3 - La propreté de l'habit, du corps et du lieu.
- 4 - Cacher ses parties intimes.
- 5 - S'abstenir de parler lors de la récitation des oraisons sauf en cas d'exceptions prévues (Cheikh, parents, nécessités).

En conséquence, celui qui ne respecte pas une de ces conditions doit refaire son Ouirid sans avoir besoin de Tadjdid (renouvellement de l'affiliation spirituelle).

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

